

Au nom de tous mes collègues, je suis sincèrement ravi de vous retrouver aujourd'hui pour cette cérémonie des vœux de la municipalité. C'est l'occasion de saluer ensemble cette année qui commence et d'évoquer ce que nous voudrions qu'elle soit : porteuse de bonnes nouvelles, de réussite, de bonheur et de bonne santé, socle indispensable à la sérénité. Qu'elle vous soit douce ainsi qu'à ceux que vous aimez.

J'adresse ces vœux aux associations qui ont, comme à l'accoutumée, contribué à l'animation de notre village, créant à chaque fois des moments précieux de convivialité.

Je n'oublie pas non plus les forces vives que sont les entreprises de notre territoire, elles sont en première ligne face aux aléas économiques.

A titre personnel, mes vœux de bonne année vont aussi à l'équipe municipale, aux conseillers, aux membres du CCAS, au personnel communal ainsi que leurs familles. Je tiens ici à les remercier pour leur implication au quotidien. Nous avons, bien sûr, une pensée pour notre collègue Aurélie, à qui nous souhaitons de revenir parmi nous le plus rapidement possible, et regrettons le départ de notre collègue Christian.

Je voudrais associer à notre cérémonie la mémoire de ceux qui nous ont quitté en 2015 et formuler des vœux particuliers pour tous ceux qui traversent des moments difficiles.

J'y ajouterai un vœux, encore un : puisse le monde être épargné cette année des actes de barbarie auxquels notre pays a été confronté récemment.

Revenant du vaste monde à St Martin L'Ars et à sa vie paisible mais néanmoins studieuse

Quelles ont été en 2015 les réalisations communales?

En matière d'investissement :

L'entretien du patrimoine communal a fait l'objet, comme chaque année, de toute notre attention. Il s'est traduit par:

- La construction d'un nouveau mur du Cimetière (11370,10€, subvention 2371€)
- L'installation d'un Chauffage central à la Salle des Associations (9921,05€, subvention 2154€)
- Le ravalement de la façade de la Salle des Associations
- La rénovation du retable St Martin L'Ars dans l'église (7630,48€ subvention 5466€)

Nous avons contribué au renouvellement de certains matériels :

- une tondeuse à 17400€
- un ordinateur

En matière de voirie :

Travaux initialement prévus en 2014 ont été effectués par l'entreprise STPR à
La Valette, Basse Rue, L'Air des Champs : 27931.20€ TTC

Et par l'intermédiaire du syndicat de voirie de l'Isle Jourdain, les travaux effectués par l'entreprise DSTP de St Julien l'Ars ont porté sur :

Le parking de la salle polyvalente 8688.75€
Le Paradis 3556.30€
La Brunetière 3100.44€
16 rue des Maladries 3720.29€
Route du Vigeant 649.77
La Gautière (partiellement) 6952.32€

Soit 27965.61€ HT, 33828.73€ TTC

Dans ce montant sont compris aussi :

- la mise à niveau des tampons d'assainissement, route du Vigeant
- le renforcement du pont de la Tangüe
- le nettoyage des ponts de Bars, de Combe, du Pont Creusé
- l'élagage par l'entreprise Vauzelle : à l'étang de Razay, la valette, l'air des champs, le Remigeoux, les Jalinières, les Roches, les Forges, Bars, Vilaigre.

Il est à noter aussi, à la demande de la Poste et du SDIS, que la nomination des rues et la numérotation des maisons dans les hameaux a été entreprise (2212€) et devrait être achevée en 2016.

Concernant l'environnement, nous avons aménagés les espaces poubelles et acquis de nouvelles jardinières.

Je profite de ce chapitre pour vous rappeler qu'à l'horizon 2017, les produits phytosanitaires seront interdits. Il convient donc déjà de s'habituer aux brins d'herbe sur les trottoirs dans l'attente de moyens mécaniques efficaces pour les remplacer.

Quant à l'éolien, le projet de l'opérateur WKN aux Courtibeaux est toujours au point mort, le tribunal administratif n'ayant toujours pas à ce jour ouvert le dossier pour y étudier la validité des recours déposés en mai 2014.

Pour terminer le bilan de l'année 2015, nous ne pouvons oublier de mentionner les manifestations communales qui nous tiennent à cœur. Je veux parler d'une part de la Fête du Village, journée ô combien sympathique et conviviale, même sous la pluie - et d'autre part du goûter des aînés de notre commune, moment vécu dans une chaleureuse ambiance.

Il s'agit aussi de la commémoration du 11 novembre à l'occasion de laquelle, depuis 2014, nous célébrons la mémoire

des jeunes St Martinois tombés au front lors de la grande guerre. Nous continuerons jusqu'en 2018 pour que tous ces noms gravés sur notre monument reprennent vie l'espace d'un moment.

Mais le passé nous ouvre les portes de l'avenir. L'avenir c'est déjà aujourd'hui,
Vive 2016 !

En ce début d'année, une bonne nouvelle : le Multiservices Communal devrait ouvrir ses portes début février. Cette réouverture nécessitera quelques travaux dont la création de sanitaires dans l'espace commercial, les repreneurs souhaitant diversifier leur activité principale. Une prestation complémentaire en matière de restauration rapide est prévue. Nous leur souhaitons la bienvenue.

Reprenons le cours de nos investissements. Nous prévoyons :

- Le ravalement de la façade de la mairie (prévu en deux étapes) total 38000€ TTC
- Au cimetière, la création d'un espace dédié aux Cave-Urnes
- A la Salle des Associations : rénovation de la cuisine et des sanitaires, pose de rideaux et travaux de peinture intérieure
- A l'épicerie : création de sanitaires
- Mise aux normes d'accessibilité des sanitaires Place du 1^{er} juin

Concernant l'assainissement collectif, et suite à l'étude diagnostique, une 1^{ère} tranche de travaux, d'un montant de 15000€, devrait être réalisée. Nous allons nous rapprocher du Syndicat Eaux de Vienne, qui dispose de la compétence assainissement, pour le suivi technique.

En matière de voirie, il est prévu (selon les finances !)

Travaux De Route : Les Forges, Fleurensant
Route De Viviers La Brunetière
Destilles, Bars
Etang De Razay

Arasement : Pont De Maillé, Destilles
Les Courtines, Etang De Razay
Route De Viviers, La Brunetière

Elagage : Route De Viviers, La Brunetière
Les Courtines, Le Peux
Les Roches, Combes
Destilles

Dans le cadre des règles liées à l'accessibilité des bâtiments recevant du public, dont les personnes à mobilité réduite, des travaux sont nécessaires.

Un Agenda Accessibilité a été mis en place pour les trois ans à venir, pour réaliser leur mise aux normes.

Par ailleurs, pour votre confort, il pourrait être envisagé une collecte des monstres ménagers et autres encombrants par les agents techniques. Sa fréquence reste à déterminer. Ils sont d'ores et déjà tenus de ramasser les cartons et autres objets déposés de façon illicite dans les conteneurs et ce malgré les consignes.

Concernant l'éolien, un nouvel opérateur, Volkswind, souhaite développer un projet à côté de celui de WKN, à Maillé et Pont de Maillé. Pour cela, il a sollicité le conseil municipal pour qu'il puisse mener des études environnementales. Le Conseil Municipal a émis un avis favorable à cette demande. A l'issue de ses conclusions, il sera à nouveau consulté. 4 à 5 éoliennes sont prévues.

Pour terminer cette présentation, j'aimerais aborder quelques sujets qui régissent notre vie quotidienne.

L'urbanisme d'abord : désormais, nous dépendons du règlement national de l'urbanisme, ce qui signifie que toute construction n'est possible qu'en zone urbanisable. Il est interdit de consommer de l'espace agricole. Les répercussions pour notre territoire sont dramatiques. Toute demande de permis de construire hors ces zones est refusée. Les hameaux n'auront plus la possibilité d'y voir germer de nouvelles maisons. C'est un frein supplémentaire pour l'accueil de nouveaux habitants, souvent jeunes.

Le Plan Local d'Urbanisme Intercommunal, à l'état d'ébauche, nous permettra peut-être en 2020 d'assouplir cette réglementation drastique et totalement inadaptée au monde rural.

Au titre des nouveautés, on peut remarquer le principe de la Commune Nouvelle. Ce regroupement de communes contigües à des fins financières (maintien des dotations d'Etat pendant 3 ans) n'a pas retenu l'adhésion du Conseil Municipal. Cette fusion ne peut être envisagée que dans le développement de projets communs.

La liberté a un prix. Il conviendra, comme disent certains, de faire mieux avec moins !

Il ne faut toutefois pas noircir le tableau davantage. 2016 sera quand même une bonne année. Nous aurons le plaisir, entre autres, de vous retrouver à l'occasion de la Fête du Village le dimanche 19 juin. Et d'ailleurs, si l'on s'en réfère au calendrier de La Poste, il fera beau !

L'autre évènement tant attendu nous demandera une solide organisation et surtout, beaucoup, beaucoup de bras. Je veux parler des Heures Vagabondes. Notre candidature a en effet

été retenue, ce festival aura sa part à St Martin L'Ars l'été prochain, au Paradis.

Il me faut maintenant conclure, et laisser place à d'autres réjouissances. A bientôt tout à l'heure pour partager le verre de l'amitié.

A toutes et à tous – bonne année !